



## PREFECTURE DES HAUTES-PYRENEES

### DIRECTION DEPARTEMENTALE DES AFFAIRES SANITAIRES & SOCIALES

#### **Préparation du plan départemental de vaccination contre le virus de la grippe A(H1N1)2009 Communication à la presse du 4 septembre 2009**

Dans la perspective d'une diffusion de la pandémie en France, il a été décidé de préparer une éventuelle vaccination de la population. Cette décision appartient au Premier ministre. Elle sera prise au vu de la disponibilité des vaccins (4 de caractéristiques différentes sont en préparation), des données de la vague épidémique de l'hémisphère sud et de l'évolution épidémiologique en Europe et en France.

Le préfet de département est responsable de la mise en œuvre (art L3131-8 du Code de la santé publique).

#### **Quelques principes d'une action en cours de définition**

Cette action s'appuie, au vu de la circulaire interministérielle du 21 août 2009, sur plusieurs principes :

- Un pilotage avec un comité autour de la préfète et une équipe opérationnelle,
- Une durée de campagne d'environ 4 mois pour une vaccination nécessitant probablement 2 doses à 3 semaines d'intervalle,
- La priorisation des personnes à vacciner (personnes vulnérables définies par expert, professionnels particulièrement exposés), sur un mode volontaire,
- Un appel des personnes à partir des fichiers de l'assurance maladie, par codes postaux,
- La traçabilité individuelle (utilisation du même vaccin pour une même personne, pharmacovigilance, suivi de la couverture vaccinale),
- La création de centres de vaccination sectorisés et d'équipes mobiles (établissements scolaires, médico-sociaux, personnes isolées), la préservation de l'activité de soin et de vaccination contre la grippe saisonnière des professionnels libéraux, l'exclusion des établissements de santé (qui assurent leur propre vaccination),
- L'appel au volontariat et la réquisition des personnels nécessaires (nombre et qualification adéquat, couverture assurantielle par l'Etat, rémunération),
- Une logistique précise (locaux, transports, déchets) respectant la chaîne du froid (conservation des vaccins),
- La communication claire vers la population

#### **Schéma départemental des centres de vaccination**

La réalisation de ce schéma est en cours. Il devrait favoriser l'accessibilité du public, susciter le volontariat des professionnels libéraux ou retraités de proximité (qui pourrait se détacher de leur travail de soins durant une vacation), éventuellement absorber les vaccinations du milieu scolaire par sa proximité.

En première approche, il est ainsi proposé de créer plusieurs centres de vaccinations.  
Des locaux sont actuellement recherchés en lien avec les collectivités locales.

#### **20 septembre : démarrage de la campagne contre la grippe saisonnière**

Il convient de souligner l'importance de la vaccination contre la grippe saisonnière qui débutera le 20 septembre prochain. Les personnes fragiles (jeunes enfants et personnes âgées présentant des facteurs de risques) ainsi que leur entourage, en particulier les professionnels de santé et d'accompagnement sont invités à se faire massivement vacciner.